



Garde et droit de visite

Par Isasa

Bonjour

Ma fille a 13 ans, depuis ses 2 ans son père et moi sommes séparés. Il a fait de nombreux séjours en prison pour drogue et vol. Il a repris contact lorsqu'elle avait 10 ans et il a demandé si il pouvait la rencontrer. Il habite à 1000km de mon domicile. J'ai accepté de l'emmener et arrivé sur place il logeait dans une caravane insalubre. Après cette rencontre plus de nouvelles si ce n'est un appel téléphonique par an. Ma fille a été hospitalisée 6 mois dans un centre infantile à 1h de chez lui. Il m'a demandé s'il pouvait lui rendre visite et j'ai accepté il l'a donc vu 1h en rdv avec sa nouvelle copine et ses enfants. Et voilà que maintenant il me demande pour l'avoir pendant les vacances. Devant mon refus il menace de saisir le juge. Je suis très inquiète, y a til une possibilité qu'un juge m'oblige à lui donner ma fille la moitié des vacances ?

Merci.

Par Advocatus

Chère Madame,

Le lien d'un enfant avec ses deux parents est consacré, non seulement en droit interne, mais également sur le plan des textes internationaux et notamment la convention de New-York de 1990.

Dès lors, même si les parents sont séparés, les droits de visite et d'hébergement doivent être organisées dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Aussi, en dépit de ses "séjours en prison", aucun Juge aux affaires familiales ne lui retirera l'autorité parentale sauf situations particulièrement graves et un danger sérieux sur la santé physique et morale de votre enfant.

Par exemple, le retrait de ses droits pourrait intervenir s'il avait été condamné pour des délits et crimes commis sur votre fille, en tant qu'auteur, co-auteur ou complice.

En dépit de sa "carrière judiciaire", cette situation ne semble pas être celle que vous décrivez.

D'autant moins que vous faisiez allusion au fait qu'il a retrouvé une vie familiale stable et veut, à ce titre, créer des liens avec sa fille.

Dès lors, si le Juge aux affaires familiales était saisi, il ordonnerait probablement un droit de visite et d'hébergement et possiblement pour la moitié des vacances.

Sincèrement.

Par Isasa

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je déplore fortement qu'un père ait le droit d'abandonner son enfant, de surgir dans sa vie à nouveau, de l'oublier ensuite et de revenir malgré tout comme bon lui semble. Je n'ai jamais dénigré le père de ma fille, je n'ai aucune haine ni rancœur envers lui néanmoins je trouve cela aberrant qu'un juge pourrait forcer ma fille à aller vivre quelques jours chez un parfait inconnu puisqu'elle ne l'a vu que 2 fois en 13 ans et en plus à 1000 km de chez elle. De plus je n'ai aucune confiance en lui c'est un homme irresponsable et ce n'est pas sa petite stabilité de 6 mois avec une autre famille qui me fera penser le contraire. J'espère en tout honnêtement que ses paroles ne sont que des menaces en l'air et qu'il n'ira pas jusqu'au jugement. Nous verrons bien.

Par ESP

Bonsoir

Pour prendre les devants...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]